

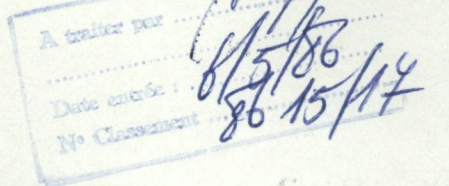
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES
B.P. 84 KIGALI

Minimant 07/86

Kigali, le

- 5 MAI 1986

N°17655/SAP.1.2.2.1/85



Monsieur le Ministre de l'Industrie,
des Mines et de l'Artisanat
KIGALI

OBJET : Permis d'exploitation
de Atelier Menuiserie
et Ebénisterie.

Monsieur le Ministre,

n° 2796/08/02.11.2.85

Me référant à votre lettre
relative au permis d'exploitation de :
appartenant à HABIYAMBERE

audit atelier sis à GIKONDO
Palmenas

de porter à votre connaissance que l'inspection effectuée dans cet établissement
a relevé ce qui suit :

- L'atelier fonctionne déjà
- Il est construit en tôles ondulées
- Pas de latrines, d'urinoirs ni de douches
- L'atelier n'est pas approvisionné en eau potable

l'établissement ne mérite pas le permis d'exploitation.

Compte tenu de ce qui précède,

y relatif.

Ci-joint le rapport d'inspection

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DES AFFAIRES SOCIALES
Dr. MUGANZA François



C.P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique
et de la Formation Professionnelle KIGALI
- Monsieur le Préfet de la Préfecture
KIGALI
- Monsieur le Directeur de l'Epidémiologie
et de l'Hygiène Publique KIGALI

